



Licenciement a l'amiable de ma société

Par Visiteur

Bonjour je travaille dans une entreprise depuis plus de 2 ans.je souhaite demenager dans les 2 mois qui viennent a 1000km de mon lieu de travail .j'en ai parlé a mon patron qui est d'accord de me laisser partir sans que je fasse de preavis mais je souhaiterais savoir quel motif sera invoque pour la raison du demenagement? et si j'aurai des droits aux assedics .car il ma demandé de faire une lettre en disant que je demenage.j'ai peur qu'il mette la situation a son avantage et que cette lettre soit considere comme demission .pouvez vous m'aider a repondre a mes interrogations je vous en remercie d'avance.

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour je travaille dans une entreprise depuis plus de 2 ans.je souhaite demenager dans les 2 mois qui viennent a 1000km de mon lieu de travail .j'en ai parlé a mon patron qui est d'accord de me laisser partir sans que je fasse de preavis mais je souhaiterais savoir quel motif sera invoque pour la raison du demenagement?

Tout dépend, votre employeur serait-il d'accord pour faire un licenciement à l'amiable? Si non, alors ce sera nécessairement une démission.

Autre point, quelle est la raison de votre départ?

Très cordialement.

Par syndicat7s

Bonjour,

Vous avez la solution de la rupture conventionnelle.

Bien cordialement

Le syndicat 7S